

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Procès-verbal du Conseil d'Administration
du 9 avril 2026
Au Mémorial du Camp de Rivesaltes

Membres présent.es

Élu.es de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Agnès LANGEVINE

Patrick CASES

Laurence FRANÇOIS

Eliane JARYCKI (en visioconférence)

Élu.es du Département des Pyrénées-Orientales

Hermeline MALHERBE (en visioconférence)

Charles CHIVILO

Marie-Edith PERAL

Personnalités qualifiées

Georges BARTOLI

Geneviève ERRAMUZPE (en visioconférence)

Alexandre DOULUT (en visioconférence)

Bernadette COSTASECA

Représentante du personnel

Gaëlle CERATTI

Membres excusé.es

Carole DELGA

Julien BARAILLE

Christophe MANAS

Olivier ROMERO GAYO

Rémi LACAPERE

Jean-Baptiste LLATI

Jean-Jacques LOPEZ

Isabel ALTADILL CHICHET

François LEMARTINEL

Étaient invité.es :

Céline SALA PONS

Pascal HUMBERT

Françoise ROLLAND MARECHAL

Christophe GERVAIS

Alexandra KUGLER

Ilyasse RASSOULI (en visioconférence)

Laurence MORAGAS (en visioconférence)

Agnès Langevine introduit la séance avec l'adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal du précédent Conseil d'Administration qui s'est tenu le 16 décembre 2025.

➤ **Adoption de l'ordre du jour :**

1- Adoption du PV du Conseil d'Administration du 16 décembre 2025

2- Finances et Ressources Humaines

- Présentation du Compte Financier Unique 2025
- Actualisation de la délibération 15/2016 relative à la participation aux frais d'accueil des espaces mis à disposition adoptée en séance du 25 mars 2016
- Fixation du tarif du catalogue de l'exposition temporaire "L'art en exil »
- Actualisation de la liste des consommations servies au café du Mémorial
- Conclusion d'une convention d'assistance administrative à la gestion des contrats d'assurance statutaire avec le CDG66

3- Vie institutionnelle :

- Renouvellement du mandat des membres du Conseil Pédagogique et de son Président / nomination de 3 nouveaux membres
- Conclusion d'une convention de partenariat avec la Région Occitanie et liO train et bus

4- Informations :

- Avancement des travaux
- Organisation d'une réunion du "Parlement du Mémorial du camp de Rivesaltes"
- Inauguration de la nouvelle exposition permanente
- Coopération internationale

Aucune remarque n'est formulée

► ***adopté à l'unanimité.***

➤ **Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 décembre 2025 :**

Aucune remarque n'est formulée.

► ***adopté à l'unanimité.***

**EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 9 avril 2026**

Rapport 01/2026 : Approbation du Compte Financier Unique 2025

- Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle
- Vu le Décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales
- Vu l'article R 1431-7 al 3 du CGCT
- Vu les articles 7 et 13 des statuts de l'EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes

Considérant :

A l'initiative des services de la Direction Générales des Finances Publiques, le Mémorial s'est engagé, avec une année d'avance, dans la mise en œuvre du Compte Financier Unique (CFU).

Le compte financier unique est un document budgétaire commun à l'ordonnateur et au comptable. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il met ainsi fin à la double présentation en regroupant ces deux documents en un document unique. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité au sens de l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales.

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les membres du Conseil d'Administration sur l'exécution effective du budget 2025.

I. Analyse par chapitre de la section de fonctionnement

A. Des charges de fonctionnement stabilisées

Crédits ouverts (BP+DM) : 1.798.000 €

Réalisé : 1.728.277,78 €

Taux d'exécution : 96 %

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
Charges à caractère général	799 344,64 €	800 420,27 €	784 374,77 €	774 101,46 €	738 131,53 €
Charges de personnel	819 721,11 €	945 387,00 €	955 472,12 €	927 968,57 €	950 939,20 €
Autres charges (y compris amorti)	18 564,93 €	18 741,73 €	28 607,83 €	22 001,13 €	39 206,28 €
Dépenses totales	1 637 630,68 €	1 764 549,00 €	1 768 454,72 €	1 724 071,16 €	1 728 277,01 €

Malgré le niveau d'activité intense de l'établissement, notamment sur le plan scientifique et culturel, et nonobstant la prise en charge directe de dépenses liées à la refonte de l'exposition permanente, le Mémorial est parvenu à maintenir ses dépenses de fonctionnement au niveau de 2024 et en deçà du niveau atteint en 2022 et 2023.

Ces bons résultats sont liés à la poursuite de la baisse des charges à caractère général engagée depuis 3 exercices

1) Chapitre 011 : des charges à caractère général en notable diminution

Crédits ouverts (BP+DM) : 796.800 €

Réalisé : 738 131€

Taux d'exécution : 96%

Les charges à caractère général intègrent les dépenses techniques d'exploitation du bâtiment et de fonctionnement des services (326.541 €), la programmation scientifique et culturelle (302.712 €), la promotion des activités du Mémorial (67.801 €) et l'approvisionnement du café et de la librairie (41,077€).

Ces charges atteignent leur niveau le plus bas depuis 2017.

Ces bons résultats sont le produit de la baisse des coûts de l'électricité mais également de la poursuite de la baisse de la consommation (la consommation en énergie de l'établissement a baissé de plus de 35 % en 3 ans), de la rationalisation de la production des expositions temporaires (une seule par an), de la coopération quasi systématiquement mise en place avec d'autres acteurs du territoire sur les événements de la programmation scientifique et culturelle, d'une attention particulière portée dans l'engagement des dépenses de publicité.

Pour 2025, elles sont également le fait d'une baisse des dépenses d'approvisionnement du café sur les 4 derniers mois, fermé en raison des travaux et du transfert de l'exposition temporaire dans les espaces d'accueil du public.

2) Chapitre 012 : des charges de personnel stabilisée à 950.939,20€

Crédits ouverts (BP+DM) : 960 000 €

Réalisé : 950 939 €

Taux d'exécution : 99 %

En dépit du « GVT » (impact mécanique de la progression des carrières des agents liées à l'ancienneté ou réussite à examens et concours sur la masse salariale), de l'augmentation du taux des cotisations retraites à la CNRACL (15.000 €), de la mise en place d'une indemnité de fin d'année (CIA) au bénéfice des agents de catégorie C et B (5.000€), mais également de la rémunération en vacations de deux des 5 historien.ne.s chargé.e.s de mission pour la refonte de la scénographie (20.000€), les frais de personnel ont été contenus à leur niveau des 4 dernières années (950.000€).

3) Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Crédits ouverts (BP+DM) : 10.000 €

Réalisé : 8.442 €

Taux d'exécution : 82 %

Ce chapitre concerne quasi exclusivement le reversement aux organismes de gestion collective des droits d'auteur (SACEM/SACD) et les droits d'auteurs versés directement aux intervenants ou aux artistes.

4) Chapitre 042 : les dotations aux amortissements

Crédits ouverts (BP+DM) : 31.000 €

Réalisé : 30.764 €

Taux d'exécution : 99%

L'effort d'amortissement des immobilisations de l'établissement (matériel, logiciels, etc.) ne donne pas lieu à décaissement d'argent mais constitue une forme d'épargne obligatoire permettant au Mémorial de renouveler progressivement ses équipements et de faire face à leur dépréciation dans le temps. Il constitue ainsi simultanément une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement.

B- Des recettes de fonctionnement en augmentation

Crédits ouverts (BP+DM) : 1.689.496 €

Réalisé : 1.719.082 €

Taux d'exécution : 102 %

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
	Réalisations 2021	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Réalisations 2025
Contribution statutaire de la Région	735 000,00 €	735 000,00 €	735 000,00 €	735 000,00 €	735 000,00 €
Participation exceptionnelle de la Région					92 823,00 €
Contribution statutaire du CD 66	395 000,00 €	395 000,00 €	395 000,00 €	395 000,00 €	395 000,00 €
Participation exceptionnelle du CD 66					38 549,00 €
Etat (Dilcrah Drac)	172 000,00 €	182 500,00 €	182 067,00 €	229 956,00 €	210 395,00 €
Autres subventions ou produits de gestion	25 884,00 €	30 327,15 €	39 856,92 €	31 901,76 €	36 581,09 €
Ressources propres	180 572,00 €	347 180,35 €	285 757,65 €	327 224,95 €	265 007,69 €
Recettes totales	1 508 456,00 €	1 690 007,50 €	1 637 681,57 €	1 719 082,71 €	1 773 355,78 €

1 Chapitre 74 : Dotations et participations

Crédits ouverts (BP+DM) : 1.545.000 €

Réalisé : 1.487.892,99 €

Taux d'exécution : 96 %

Pour l'aider à faire face aux dépenses liées à la production des contenus scientifiques de la nouvelle exposition permanente, mais également à faire face à la baisse des recettes d'exploitation induite par les travaux, le Mémorial a bénéficié d'une aide exceptionnelle de ses collectivités fondatrices.

Aux 735.000 € habituellement versés par la Région, se sont ainsi ajoutés :

- 35.000 € d'acompte pour la rémunération des historien.ne.s missionné.e.s sur les contenus de la nouvelle scénographie
- 57.823 € pour la compensation de la perte d'exploitation

Aux 395.000 € habituellement versés par le Département se sont ajoutés :

- 38.549€ au titre de la compensation de la perte d'exploitation

Par ailleurs, en complément des contributions statutaires de ses deux collectivités fondatrices, le Mémorial a également perçu différentes subventions de l'État et notamment :

- une subvention de 180 000 € de la Dilcrah pour son action en faveur de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations
- une subvention de 30 395 € de la DRAC

2 Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Crédits ouverts (BP+DM) : 15.000 €

Réalisé : 20.455,10 €

Taux d'exécution : 136 %

Ce chapitre intègre les remboursements de l'assurance statutaire qui ont permis de couvrir une partie des salaires des agents en arrêt maladie ainsi que les recettes de locations d'espaces ou les recettes de mécénat financier

3 Chapitre 70 : Produits des services

Crédits ouverts (BP+DM) : 215.000€

Réalisé : 265.007,69€

Taux d'exécution : 123 %

Le haut niveau de fréquentation enregistré en première partie d'exercice (janvier-septembre) et le maintien d'une activité plus soutenue que prévue durant les travaux ont permis de recouvrer plus de recettes de billetterie/librairie qu'il ne l'avait été envisagé lors du vote du budget. Les propositions de visites alternatives du site pour les scolaires, la poursuite de la programmation en soirée ont non seulement permis de maintenir le lien avec le public durant le chantier mais également de générer des ressources propres.

A. L'évolution du résultat de fonctionnement et des réserves

La contraction des recettes de fonctionnement encaissées et des dépenses de fonctionnement mandatées fait apparaître pour la première fois depuis 9 ans, un résultat positif sur l'exercice (45.078 €), portant les réserves de l'EPCC à 450.000 € à l'issue de l'exercice.

S'il confirme la bonne tendance de fond constatée l'an passé, ce résultat est également à interpréter de manière plus conjoncturelle à la lumière du soutien apporté par les collectivités fondatrices pour neutraliser les conséquences du chantier sur l'équilibre financier de l'EPCC. Ce bon résultat permettra d'absorber sur l'exercice 2026 les conséquences de la prolongation de la durée du chantier.

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT					
	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
Résultat de l'exercice	-129 174,00 €	-74 541,50 €	-130 773,15 €	-4 988,45 €	45 078,77 €
Résultat cumulé (réserves)	625 473,00 €	550 930,26 €	420 157,11 €	408 484,57 €	449 734,19 €
Affectation du résultat en SI (1068)			6 684,09 €	3 829,15 €	

I. Analyse par chapitre de la section d'investissement

La physionomie générale de la section d'investissement du budget du Mémorial en 2025 se révèle assez atypique en raison de la perception de la subvention leader versée par l'Union Européenne pour le Mémorial Itinérant.

A. Les dépenses d'investissement

Crédits ouverts (BP+DM) : 39.829 €

Réalisé : 21.229 €

Taux d'exécution : 51 %

En 2025, 21.229 € ont été investis, respectivement en matériel informatique (5.110,00 €) équipement divers (1.406,00€) ou pour la conception des expositions temporaires (14.712,33€).

B. Les recettes d'investissement

Crédits ouverts (BP+DM) : 39.829 €

Réalisé : 64.359 €

Taux d'exécution : 40 %

Parallèlement, 64.359 € de recettes ont été perçues (3.829,15€ d'affectation du résultat 2024, 30.764 € de recettes d'amortissement, 25.200€ de recettes de subvention de l'Union Européenne et 4. 565 € du fonds de compensation de la TVA).

C. Le résultat de la section d'investissement

Le Compte Financier Unique fait ainsi apparaître sur l'exercice un solde positif de 43 129 € et un résultat reporté de 39.300 €

Ces explications apportées, il est proposé :

- **D'approuver** le compte financier unique 2025 tel que détaillé dans la maquette jointe en annexe
- **D'arrêter** les résultats définitifs tels que présentés ci-dessous

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	1 728 277,01 €	21 229,33 €	1 749 506,34 €
Recettes	1 773 355,78 €	64 359,22 €	1 837 715,00 €
Résultat de l'exercice	45 078,77 €	43 129,89 €	88 208,66 €
Résultat antérieur	408 484,57 €	-3 829,15 €	404 655,42 €
Affectation du résultat	3 829,15 €		
Résultat de clôture	449 734,19 €	39 300,74 €	489 034,93 €

► **adopté à la majorité**

Après avoir remercié les services du Département pour leur accompagnement dans l'élaboration du premier compte financier unique (CFU) du Mémorial du camp de Rivesaltes, Pascal Humbert explique que sur le plan formel, cette délibération marque la fusion du Compte Administratif et du Compte de Gestion. Les opérations de vérification de la concordance des deux comptabilités « ordonnateur » / « Trésor Public » sont désormais effectuées en amont du vote, lequel ne portera désormais que sur un document unique.

Sur le fond, les enjeux du CFU restent les mêmes que ceux du Compte Administratif. Il s'agit à la fois :

- *D'informer l'assemblée sur le niveau d'exécution des autorisations de dépenser et de percevoir des recettes votées à l'occasion des budgets primitifs et supplémentaires 2025 ;*
- *De permettre un contrôle démocratique sur la gestion des crédits publics par l'ordonnatrice de l'EPCC et d'échanger sur la situation financière de l'établissement.*

La tendance positive de retour à l'équilibre des comptes observée en 2024, se confirme et s'amplifie en 2025.

En effet, le CFU de l'année 2025 montre pour la première fois depuis 8 ans, une situation financière positive avec un résultat de 45 000 € en section de fonctionnement et 43 000 € en section d'investissement. Les charges de fonctionnement ont été maîtrisées à un niveau bas grâce à une gestion rigoureuse des dépenses et des facteurs conjoncturels favorables, tandis que les recettes de fonctionnement ont atteint leur plus haut niveau grâce au soutien exceptionnelle des collectivités fondatrices pour neutraliser l'impact du chantier de refonte de la scénographie sur le niveau de ses ressources propres et à la fréquentation scolaire maintenue malgré la fermeture partielle du lieu.

Sur le plan des autres enseignements « positifs » à tirer de ce Compte Financier 2025, il convient de noter la réussite de l'ouverture partielle du lieu durant les travaux et de la poursuite de la programmation. Ce choix stratégique a permis de maintenir les liens avec le public (notamment scolaires) et de comptabiliser des recettes plus importantes que prévues.

Le conseil d'administration adopte le CFU. Hermeline Malherbe et Eliane Jarycki demandent de modifier la présentation des subventions pour matérialiser distinctement la subvention statutaire et la subvention exceptionnelle des collectivités fondatrices sur le même graphique. Cette modification apparaît dans le diaporama annexé au présent procès-verbal.

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 9 avril 2026

Rapport 02/2026 : Actualisation des modalités de mises à disposition d'espaces
au bénéfice de tiers

- Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle
- Vu le Décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales
- Vu les articles 7 et 13 des statuts de l'EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes

Considérant :

Par délibération du 25 mars 2016, le Conseil d'Administration fixait les tarifs de participation aux frais d'accueil et de mises à disposition de différents espaces du Mémorial au bénéfice de tiers pour l'organisation de réunions, de formation, de moments de cohésion, ...

Au regard de la pratique observée depuis 10 ans, il est proposé d'actualiser la liste des espaces susceptibles d'être mis à disposition (en y ajoutant l'open-space et l'espace Robert Badinter), d'ajuster les montants des participations en fonction de la durée d'occupation (demi-journée ou journée), de conditionner la mise à disposition à la réservation d'une visite ou d'une participation à un événement de la programmation du MCR et de préciser l'objet des événements pour garantir la neutralité du lieu.

Ces explications apportées, il est proposé :

- **De fixer** les participations aux frais d'accueil et de mises à disposition des espaces comme suit :
 - Auditorium = 150 € la demi-journée (de 1 à 4h d'occupation), 200 € la journée (de 4 à 8h d'occupation)
 - Salle pédagogique, open space, espace Badinter = 80 € la demi-journée /100 € la journée
 - Présence d'un technicien du MCR durant la mise à disposition = 25€/heure
- **D'exonérer** du versement des participations les collectivités fondatrices, les partenaires institutionnels financeurs de l'EPCC (en numéraire ou en nature), les associations mémorielles en lien avec l'histoire du camp de Rivesaltes ou les partenaires accordant la réciprocité de la gratuité de l'accueil pour les réunions hors les murs du Mémorial du camp de Rivesaltes.
- **De conditionner** la mise à disposition de ces espaces à la réservation d'une visite guidée ou la participation à un événement de la programmation scientifique ou culturelle.
- **D'exclure** toute mise à disposition pour des réunions ouvertes au public, pour des réunions à caractère politique, syndical ou religieux.

► **Délibération adoptée à l'unanimité sous réserve de la modification des termes « à caractère politique »**

Pascal Humbert explique, qu'au regard de la pratique observée depuis 10 ans, il convient :

- *D'actualiser la liste des espaces susceptibles d'être mis à disposition au bénéfice de tiers pour l'organisation de réunions et d'événements (en y ajoutant l'open-space et l'espace Robert Badinter).*
- *D'ajuster les montants des participations aux frais d'accueil et de mises à disposition des espaces en fonction de la durée d'occupation (demi-journée ou journée).*
- *De conditionner la mise à disposition à la réservation d'une visite ou d'une participation à un événement de la programmation du MCR et de préciser l'objet des événements pour garantir la neutralité du lieu.*

Concernant l'exclusion de la mise à disposition des espaces pour des réunions « à caractère politique » selon les termes de la délibération, Hermeline Malherbe souligne que les termes « à caractère politique » sont trop généraux et qu'il faut préciser pour éviter toute ambiguïté. Si l'objectif est d'éviter l'utilisation des locaux du MCR à des fins de propagande ou d'activité politique partisane, la formulation « réunions à caractère politique » peut être sujette à interprétation et peut soulever des difficultés d'application.

Ainsi, les termes de la délibération : « D'exclure toute mise à disposition pour des réunions ouvertes au public, pour des réunions à caractère politique, syndical ou religieux. »

Sont remplacés par : « D'exclure les réunions organisées par des partis politiques ou ayant pour objet la propagande électorale ou l'expression d'activités partisans, syndicales ou religieuses. »

La délibération sera établie dans sa rédaction ainsi modifiée.

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 9 avril 2026

Rapport 03/2026 : Fixation du tarif du catalogue « l'art en exil »

- Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle
- Vu le Décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales
- Vu l'article R 1431-7 al 3 du CGCT
- Vu les articles 7 et 13 des statuts de l'EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes

Considérant :

Dans le cadre du partenariat initié avec le Musée d'Art Moderne de Collioure à la faveur du parcours d'expositions croisées « l'art en exil », un catalogue commun a été réalisé pour affirmer la complémentarité des deux événements, inciter à la circulation des publics et rationaliser les coûts de production.

Publié aux éditions Loubatières, il est proposé de commercialiser ce catalogue à 25,00 €

Ces explications apportées, il est proposé de :

- **Fixer** le prix de vente du catalogue « l'art en exil » à 25,00 €

► ***adopté à la majorité***

Céline Sala Pons rappelle qu'un catalogue commun a été produit avec le Musée d'Art Moderne de Collioure dans le cadre des expositions croisées et complémentaires du volet « l'art en exil ».

Cet ouvrage a été réalisé en commun pour affirmer la complémentarité des deux événements, inciter à la circulation des publics et rationaliser les coûts de production.

Il est proposé de fixer à 25€ le tarif du catalogue. Ce tarif raisonnable permet d'en démocratiser l'accès.

Agnès Langevine regrette que le vernissage de l'exposition temporaire « Les jours clairs sont rares » se soit tenue le 19 mars 2026, entre les 2 tours des élections municipales.

Céline Sala Pons regrette que ce télescopage des calendriers n'ait collectivement pu être identifié lors de l'adoption de la programmation en Conseil d'Administration et propose d'inviter Claire Muchir, Commissaire de l'exposition, à l'issue du « Parlement du Mémorial du camp de Rivesaltes » qui se tiendra le 7 mai 2026 pour qu'elle puisse proposer une visite guidée de l'exposition aux membres des instances du Mémorial qui n'avait pas pu participer au vernissage de l'exposition.

Eliane Jarycki encourage le Mémorial à travailler avec la commune de Saint-Paul-de-Fenouillet dans le cadre du projet de la « Voie européenne de la paix » initié par l'artiste Otto Freundlich que ce dernier avait imaginé comme immense chaîne de sculptures monumentales traversant l'Europe. Il la conçoit comme un symbole visible de fraternité entre les peuples, destiné à s'opposer aux nationalismes, à la guerre et à la violence qui montent alors en Europe.

Céline Sala Pons précise que Claire Muchir a initié un travail sur ce projet dans lequel s'inscrit le Mémorial, ce qui l'a conduit à accueillir le 20 mars 2026 une réunion de différents acteurs liés à ce projet, dont le Département avec la participation de Charles Chivilo et de Marie Landelle.

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 9 avril 2026

Rapport 04/2026 : Actualisation de la liste des consommations proposées au café

- Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle
- Vu le Décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales
- Vu l'article R 1431-7 al 3 du CGCT
- Vu les articles 7 et 13 des statuts de l'EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes

Considérant :

Dans le cadre des objectifs généraux de développement durable, de promotion des produits locaux et de soutien à l'enseignement technique poursuivis par l'établissement, il est proposé de compléter la carte du café du Mémorial avec des jus de fruits produits par le lycée agricole de Rivesaltes.

Conditionnées en poches souples gros volume pour limiter les déchets tout en garantissant une longue conservation du produit, ces boissons seront servies au verre.

Il est proposé de fixer à 2€ le verre de jus de fruit.

Ces explications apportées, il est proposé de :

- **Fixer** à 2€ le verre de jus de fruit

► ***adopté à la majorité***

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 9 avril 2026

Rapport 05/2026 : Signature d'une convention avec le Centre de Gestion de la FPT
des Pyrénées-Orientales pour l'assistance administrative à la gestion des contrats
d'assurance statutaire

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code général de la fonction publique,
- Vu le décret n°85-643 modifié relatif aux centres de gestion,
- Vu la délibération n°19-2015 décidant l'adhésion au contrat d'assurance statutaire CNP en date du 02/07/2015
- Vu la délibération du Centre de Gestion des Pyrénées Orientales n°317_25112025 portant sur les conditions de recours aux autres missions complémentaires à compter du 01/01/2026,

Considérant :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées -Orientales assure une mission d'assistance administrative à la gestion des contrats d'assurance statutaire.

L'EPCC du Mémorial du camp de Rivesaltes souhaite confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées -Orientales la réalisation des tâches administratives liées à la gestion des contrats d'assurance statutaire souscrits auprès de la CNP.

Il y a lieu de signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales afin de mettre en œuvre cette assistance administrative à la gestion des contrats d'assurance statutaire.

Ces explications apportées, il est proposé :

- **d'habiliter** la directrice du Mémorial du camp de Rivesaltes à signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales.
- **d'acter** la nature des missions exercées par le Centre de Gestion au profit de l'EPCC du Mémorial du camp de Rivesaltes et explicitées dans le projet de convention joint en annexe de la présente délibération.
- **de préciser** que pour couvrir les frais exposés pour la mise en œuvre de cette mission, l'EPCC du Mémorial du camp de Rivesaltes versera annuellement au CDG 66 une participation pour frais de gestion à hauteur de 6 % du montant de la prime d'assurance versée à l'assureur.

► **adopté à la majorité**

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 9 avril 2026

Rapport 06/2026 : Renouvellement du mandat des membres du Conseil
Pédagogique

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21
- Vu l'arrêté préfectoral n°2014-017-0001 créant l'EPCC du Mémorial du camp de Rivesaltes
- Vu le Règlement Intérieur de l'établissement et ses articles relatifs au Conseil Pédagogique

Considérant :

Par délibération du 13 avril 2023, le Conseil d'Administration décidait de créer un conseil pédagogique pour renforcer l'action du Mémorial dans le champ éducatif, champ qui constitue l'un des axes prioritaires du projet ERE porté par la Direction du Mémorial.

Chargé de conseiller et d'accompagner la Direction et les équipes du Mémorial du Camp de Rivesaltes sur l'ensemble des questions pédagogiques posées à l'établissement le Conseil Pédagogique est composé de 10 membres nommés par l'assemblée délibérante.

Le premier mandat des membres de ce conseil arrive à échéance en juin prochain. Dans cette perspective, il est proposé de renouveler leur mandat pour une nouvelle période de 3 ans et de remplacer deux de ses membres se trouvant dans l'impossibilité de poursuivre leur engagement au sein de cette instance en raison de contraintes professionnelles.

En outre, il est proposé de porter à 11 le nombre de membres de cette instance pour y intégrer un.e expert.e dans le champ de l'enseignement technique.

Ces explications apportées, il est proposé :

- **de nommer** Rosa Ana Alija Fernández en remplacement de Neus Gonzalez
Professeure agrégée de droit international public à l'Université de Barcelone, Rosa Ana Alija Fernández a été professeure et chercheuse invitée dans diverses universités européennes et américaines. Ses recherches portent principalement sur la justice transitionnelle, le droit international des droits de l'Homme et le droit pénal international. Dans ce cadre, elle a dirigé des projets sur l'éducation à la mémoire et sur les réparations.
- **de nommer** Olivier Loubes en remplacement de Fabrice Charton
Professeur en classes préparatoires au lycée public Saint Sernin de Toulouse, Olivier Loubes est historien de l'école et de la nation, du cinéma et de l'imaginaire politique de la France contemporaine. Correspondant de la revue L'histoire, membre du laboratoire CNRS Framespa, il codirige le séminaire "Histoire et imaginaires sociaux ».
- **de renouveler** le mandat des personnalités suivantes :

Houria Delourme

Professeure des écoles et conseillère pédagogique (spécialité maîtrise de la langue française et enseignement de l'histoire à l'école) à la retraite, elle a enseigné en France, à Chicago (USA) et au

Caire (Egypte). Elle est également auteure et co-auteure d'ouvrages pédagogiques et didactiques de maîtrise de la langue, d'articles dans des publications collectives (Historia 2023, *Les harkis* ; le Monde « Les ossements des vingt-sept enfants du camp de Saint-Maurice-l'Ardoise ... ») d'un essai avec Fatima Besnaci-Lancou, *Ils ont dit non à l'abandon des harkis – Ils ont désobéi* et d'un roman historique sur la guerre d'Algérie et les camps en France, *Liberté, tel est son nom*.

Cédric Marty

Après 13 ans d'enseignement comme professeur agrégé d'histoire géographie, Cédric Marty est devenu inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional histoire-géographie dans l'académie de Toulouse. Auteur d'une thèse soutenue en 2014 et intitulée « A la baïonnette ! Approche des imaginaires à l'épreuve de la guerre 1914-1918 », il a accompagné le déploiement du centenaire de la Première Guerre mondiale à l'échelle académique de 2013 à 2019. Il assure depuis la mission de référent académique mémoire et citoyenneté et dirige une structure en charge de l'éducation à la citoyenneté à l'échelle académique, le pôle civique.

Benoit Falaize

Agrégé en histoire et diplômé de sociologie politique, spécialiste de l'école et plus précisément, de l'enseignement de l'histoire à l'école. Après avoir développé des sujets de recherche sur l'enseignement des questions socialement vives comme la Shoah, la colonisation, l'esclavage, l'histoire de l'immigration, l'éducation citoyenne et les faits religieux, dans le cadre de l'Institut national de recherche pédagogique à Lyon, il a enseigné à l'Université Cergy-Pontoise en formation des maîtres et à Sciences Po Paris où il anime un séminaire sur l'enseignement scolaire de l'histoire depuis 2016. Inspecteur général depuis 2017, il est aussi l'auteur d'une thèse sur l'enseignement de l'histoire à l'école élémentaire de 1945 à nos jours.

Valérie Opériol

Elle est chargée d'enseignement à l'Université de Genève en didactique de l'histoire, dans la formation des enseignant-es du primaire et du secondaire. Après avoir obtenu un master d'histoire en 1990, elle a enseigné cette discipline durant 20 ans au secondaire I et II. Ses recherches portent sur l'approche de genre, les thèmes sensibles et les questions mémorielles. En septembre 2018, elle a soutenu une thèse sur *La perspective de genre dans l'enseignement de l'histoire*. Elle a participé à l'élaboration d'un plan d'études pour le secondaire I, de séquences didactiques et de formations continues. Elle a été membre du comité de rédaction de la revue Le cartable de Clio et fait actuellement partie de celui de la Revue suisse des sciences de l'éducation.

Eric Villagordo

Professeur des universités en arts plastiques à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3, il est sociologue de l'art. Il a enseigné pendant seize ans en formation des maîtres et des professeurs d'arts plastiques à l'IUFM de Montpellier et Perpignan ; dans ce cadre il a effectué des recherches sur les Enseignements Artistiques et Culturels, notamment en inter-disciplinarité sur la question des arts comme porte d'entrée dans la compréhension de l'Histoire. Il dirige actuellement un projet de recherche sur la bande dessinée et le racisme dans le cadre du laboratoire RIRRA21 dont il est le directeur-adjoint à l'université Montpellier 3, projet co-financé par la Maison des Sciences de l'Homme Sud. Ouvrage à paraître, notamment : Paredes Cruz Flavio, Villagordo Eric, *La représentation de l'étranger dans la bande dessinée*, Paris, Le Manuscrit, collection "Graphein", 2023.

Dalila Chalabi

Dalila Chalabi est professeure certifiée en histoire-géographie, titulaire d'une maîtrise en histoire moderne. Formatrice académique depuis 2009, elle s'est fortement impliquée dans la formation disciplinaire des professeurs stagiaires et confirmés. Membre de l'équipe académique des formateurs Laïcité et valeurs de la République, elle conduit des actions de formation auprès d'un public multi-catégoriel et inter-degrés. Secrétaire Générale adjointe de l'Association des professeurs d'histoire-géographie (APHG), elle contribue au pilotage de l'association, et est

responsable du partenariat avec l'Institut du Monde Arabe en tant que membre du Comité pédagogique, et avec l'INRAP.

Thierry Duclerc

Thierry Duclerc est agrégé d'histoire et docteur en histoire contemporaine. Ses travaux de recherche se sont plus spécialement intéressés à la fabrique des discours scolaires sur plusieurs objets d'enseignement et à l'histoire urbaine. Il a été professeur à l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres de l'académie de Montpellier où il a dirigé le Centre d'études, de documentation et de recherche en histoire de l'éducation. Doyen des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, il pilote le pôle Valeurs de l'académie de Montpellier. Responsable du suivi pédagogique des services éducatifs Patrimoine/Histoire/Archives de cette académie, il travaille avec le Mémorial du camp de Rivesaltes depuis son ouverture en 2015.

- **de modifier** le règlement intérieur du Mémorial en portant à 11 le nombre de membres du Conseil Pédagogique pour intégrer un.e expert.e de l'enseignement technique
- **de nommer** Laure Raynaud-Jean pour occuper ce 11ème poste :

Laure Raynaud-Jean est professeure de Lettres-Histoire en lycée professionnel. Psychanalyste et analyste de groupe, elle est membre titulaire du GAIRPsA (Groupe d'Analyse Institutionnelle et de Recherche en Psychanalyse Appliquée).

Sa recherche actuelle concerne « le décrochage scolaire » dans toute sa complexité. Des origines, à la réflexion sur les dispositifs de remédiation et à l'accompagnement des équipes de professionnels.

► ***adopté à la majorité***

Céline Sala Pons explique qu'en juin prochain, le premier mandat des membres du Conseil Pédagogique arrivera à son terme. Motivés et très engagés, les membres de cette instance sont pour la quasi-totalité d'entre eux enthousiastes à l'idée de prolonger leur mandat si le Conseil d'Administration le valide. Deux membres doivent toutefois être renouvelés et un 11ème poste est proposé à la création.

Ainsi, il est proposé de :

- reconduire pour une durée de 3 ans le mandat de président du Conseil Pédagogique de Benoît Falaize,*
- nommer 2 nouveaux membres Ana Josa Alija et Olivier Loubes à la place respectivement de Neus Gonzalez et de Fabrice Charton qui se trouvent dans l'impossibilité de poursuivre leur engagement au sein de cette instance en raison de contraintes professionnelles,*
- porter à 11 le nombre de membres de cette instance pour y intégrer un.e expert.e dans le champ de l'enseignement technique,*
- nommer Laure Raynaud-Jean pour occuper ce 11ème poste.*

A l'attention de Charles Chivilo qui s'interroge sur l'impact de la visite du Mémorial sur le public scolaire, Gaëlle Ceratti, médiatrice au sein du Mémorial et membre du CA, précise que cela dépend de la préparation de la visite qui aura été faite en classe. Cette préparation étant essentielle pour favoriser l'implication des élèves.

Raison pour laquelle elle souligne que le service Médiation du Mémorial et le Service Pédagogique ont élaboré des outils qui sont mis à la disposition des enseignant.es afin de préparer la visite en amont et d'approfondir la visite en aval.

Gaëlle Ceratti souligne que de façon générale les élèves ne sont pas très enthousiastes quand elles arrivent au Mémorial mais qu'au fur et à mesure de la visite elles sont davantage impliquées et en questionnement surtout par rapport à l'actualité géopolitique.

Georges Bartoli souligne que les missions de sensibilisation du Mémorial auprès des jeunes font sens d'autant que comme le précise Laurence François les visites scolaires permettent de « toucher » certains enfants plus éloignés de ces questions et également des enfants venant d'autres pays.

Selon Bernadette Costaseca, il y a un problème de transversalité car ces sujets sont traités exclusivement par les professeur.es d'histoire. Pour être pleinement efficace, elle estime qu'il serait important que l'ensemble des professeur.es s'emparent de ces questions.

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 9 avril 2026

Rapport 07/2026 : Conclusion d'une convention de partenariat avec la Région Occitanie et liO train et bus

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21
- Vu l'arrêté préfectoral n°2014-017-0001 créant l'EPCC du Mémorial du camp de Rivesaltes

Considérant :

A titre expérimental, la Région Occitanie et liO (service régional train et car) ont développé en 2025 une offre de mobilité plus responsable et durable, privilégiant les transports en commun pour venir au musée avec une quinzaine d'établissements partenaires.

Alors que ce projet entre aujourd'hui dans sa phase de déploiement, la Région a proposé au Mémorial de participer à cette nouvelle étape qui s'inscrit dans les axes d'élargissement de ses publics et de développement durable mis en œuvre par l'établissement.

Les engagements réciproques des partenaires sont simples à formaliser.

En contrepartie de l'attribution du bénéfice du tarif réduit (6,5€ au lieu de 9,5€) au visiteur pouvant présenter un titre de transport liO train ou car, la Région et SNCF Voyageurs s'engageraient en retour à réaliser des opérations de promotion du Mémorial via leurs réseaux sociaux, leur page web, le magazine papier *le Lien d'Occitanie*...

Les modalités de mise en œuvre du partenariat sont présentées dans la convention en PJ qu'il est proposé d'approuver.

Ces explications apportées, il est proposé :

- **d'approuver** la convention de partenariat avec la Région et liO
- **de charger** la Directrice de la signer

► **adopté à la majorité**

Céline Sala Pons explique que la Région et le service de transport LiO ont proposé au Mémorial de rejoindre l'expérience enclenchée l'an passé avec une quinzaine de musées d'Occitanie pour promouvoir l'accessibilité aux lieux de diffusion culturelle par train et par bus. En contrepartie de l'attribution du tarif réduit (6,50€ au lieu de 9,50€) aux visiteurs et visiteuses en possession d'un billet de train ou de bus, la Région, LiO et la SNCF s'engagent à intégrer le Mémorial dans leurs multiples supports de communication (site, réseaux sociaux, etc..).

Les membres du Conseil d'Administration discutent des défis et des freins rencontrés en termes de desserte du Mémorial depuis les gares de Rivesaltes et de Salses-le-Château.

Patrick Cases précise que le travail de connexion entre les gares et le Mémorial a été initié et sera continué cette année.

Il propose de faire un point sur l'avancement des démarches engagées pour densifier et réduire en durée les liaisons entre les gares de Rivesaltes/Salses-le-Château et le MCR lors du prochain Conseil d'Administration.

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 9 avril 2026

INFORMATIONS

- **Avancée des travaux de refonte de la muséographie**

Les travaux d'aménagement de la nouvelle muséographie progressent bien et seront terminés le 29 avril.

- **Organisation d'une réunion du "Parlement du Mémorial du camp de Rivesaltes"**

Lors du Conseil d'Administration du 16 décembre 2025, les membres du Conseil d'Administration ont acté le principe de l'organisation d'une manifestation spéciale réunissant l'ensemble des instances de gouvernance de l'établissement.

Ainsi, le premier « Parlement du Mémorial du camp de Rivesaltes » se tiendra le 7 mai 2026 après-midi.

Pour la première fois, les membres du Conseil d'Administration, du Conseil Scientifique, du Conseil Pédagogique et de la Commission Mémoires seront réunis dans un même temps d'échange et de réflexion.

Cette rencontre sera consacrée à la présentation de la nouvelle exposition permanente ainsi qu'aux enjeux scientifiques, pédagogiques et citoyens qui traversent le Mémorial à l'heure de son Acte II. Elle constituera un moment privilégié de découverte de la nouvelle muséographie, de dialogue et de partage.

- **Inauguration de la nouvelle exposition permanente**

L'inauguration de la nouvelle exposition permanente se tiendra le 29 mai. Le Mémorial est en attente de l'horaire qui doit être confirmé par les cabinets.

Les membres du Conseil d'Administration affirment l'importance de permettre à tout le monde de participer à cet événement et soulignent ainsi les défis d'accueil à anticiper.

- **Coopération internationale**

Le projet de coopération Exilis, qui vise à construire un espace mémoriel commun entre la Catalogne du Sud et la Catalogne du Nord autour des parcours d'exil qui ont marqué la période 1936-1946, arrive à terme cette année.

Les 2 pistes suivantes pourraient donner lieu à des projets de coopération à l'échelle européenne et à l'échelle internationale :

- Coopération avec l'Allemagne sur « la voie européenne de la Paix »
- Coopération avec le Mémorial de la Paix de Hiroshima